

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2022/029

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022

| | |
|--------------------|---|
| SYNDICS TITULAIRES | 6 |
| QUORUM | 4 |
| SYNDICS PRESENTS | 5 |
| VOTES POUR | 5 |
| VOTES CONTRE | 0 |
| ABSTENTIONS | 0 |

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LE FAOU Michel

Excusés : PELISSIER Laurence - DEVINE Marc – LIENS Charles

Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre – CALVIERE Robert - OLIVIER Denis

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six octobre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE CHARGE DE MISSION CONTRAT DE CANAL 2023
=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Le président rappelle que le contrat de canal prévoit un poste de chargé de mission pour animer le contrat et coordonner les actions avec les autres maîtres d'ouvrage. C'est une action qui est intégrée au contrat de canal n° 2 (fiche action V.I).

Depuis le 01/01/2016, ce poste est assuré par le directeur du canal. Afin d'assurer la mise en œuvre du contrat en 2022, en accord avec les partenaires financiers, il est nécessaire de demander le maintien du poste de chargé de mission dans les conditions actuelles.

Une demande de subvention peut être faite auprès de l'Agence de l'Eau RM et C, à hauteur de 50% de 20% d'un temps plein et du Département de Vaucluse à hauteur de 5% de 20% d'un temps plein.

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 16 000 € HT réparti comme suit :

- AGENCE DE L'EAU RMC 50%
- DEPARTEMENT DE VAUCLUSE 5%
- AUTOFINANCEMENT 45%

Le président propose au comité de se prononcer sur cette demande d'aide et son plan de financement.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition du Président et la demande d'aide sur la base de 16 000 euros H.T., et son plan de financement et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 084-298401712-20221026-2022_029-DE

Mr HONORAT GUY

